



### L'aide aux vacances familles (AVF):

L'AVF permet un départ en vacances en famille pendant les vacances scolaires (si l'un des enfants est âgé de 6 à 16 ans) ou toute l'année si les enfants ont moins de 6 ans ou plus de 16 ans.

#### Les conditions :

- Être allocataire de la caisse d'allocation familiale (vos droits dépendent de votre situation familiale et de votre quotient familial)
- Avoir reçu la notification envoyée par la CAF

#### Comment faire la demande :

- Choisissez parmi toutes les destinations de vacances proposées dans le catalogue Vacaf. Il est disponible sur le site: <http://www.vacaf.org>.
- Téléphonez au centre de vacances ou camping que vous avez choisi. Le numéro figure sur le catalogue.
- Précisez que vous êtes bénéficiaire de l'AVF.
- Si vous êtes intéressé(e) par la proposition de réservation, demandez à la structure de vacances, de vous adresser un dossier et qu'elle vous inscrive sur le site internet [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org), afin que votre réservation soit prise en compte.
- Un acompte vous sera demandé pour confirmer votre réservation.
- Vous n'aurez pas à régler la totalité de votre séjour mais uniquement la part qui reste à votre charge après déduction du montant de l'AVF.